



DOSSIER DE VISA SCHENGEN POUR AFFAIRES (inférieur à 90 jours)

Le visa Schengen permet l'entrée et la libre circulation sur le territoire des 26 Etats concernés par les Accords de Schengen (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Suède, Slovaquie, Slovénie et Suisse). La durée du visa ne peut excéder les 90 jours par semestre, sauf durée inférieure mentionnée sur la vignette. Les visas pour des séjours excédant les 90 jours par semestre ne sont pas des visas Schengen et sont subordonnés à des conditions particulières (des fiches spéciales sont disponibles au guichet ou téléchargeables sous le lien suivant:

<https://alger.diplo.de/dz-fr/service/05-VisaEinreise/-/1305264>

Seules les demandes ayant l'Allemagne ou la Lituanie comme destination principale du voyage seront acceptées.

Les documents doivent être présentés en **original avec une copie simple**.

Des documents complémentaires peuvent, le cas échéant, être demandés. **La durée de traitement sera 15 jours ouvrables à compter de la date de dépôt.** La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.

Le demandeur doit fournir tous les documents lors d'un entretien personnel auprès de l'Ambassade et ne pas les envoyer par courrier à l'Ambassade. Aux documents en langue arabe une traduction en langue Allemande ou française doit être jointe.

Frais administratifs (non remboursables en cas de refus): la contre-valeur de 80,00 Euro à payer uniquement en dinars algériens en espèce lors du dépôt du dossier.

Les demandes sont introduites au plus tôt six mois avant le début du voyage prévu.

PIECES A FOURNIR, 1 original avec 1 copie

1. Formulaire de demande de visa en un exemplaire entièrement rempli et signé personnellement par le demandeur. Le formulaire est fourni gratuitement au guichet et est téléchargeable sous le lien suivant:
<https://alger.diplo.de/dz-fr/service/05-VisaEinreise/-/1305264>
2. Une photo biométrique (photo d'identité récente sur fond clair et visage découvert)
3. Passeport valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé
4. Copie de toutes les pages visées du passeport + copie du passeport précédent (si l'actuel date de moins d'un an)
5. Contrat d'assurance maladie voyage couvrant la durée du premier voyage, valable pour tous les pays de l'espace Schengen, couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie (couverture minimum: € 30.000)
6. Invitation de la société / ou de l'institution allemande en original spécifiant le motif, la durée de la visite et la prise en charge durant le séjour en Allemagne ou en Lituanie + une copie du passeport ou de la carte d'identité de la personne qui a signé l'invitation.
La copie du registre du commerce de la société / ou de l'institution allemande est obligatoire, à l'exception des sociétés allemandes connues mondialement, p. ex. Siemens, BASF, Mercedes, etc...
7. Billet de réservation ou invitation pour visite d'une foire
8. Pièces justificatives des relations commerciales avec une société allemande (factures, domiciliations, contrats)
9. Justificatifs de la situation socioprofessionnelle du voyageur:
 - 10.1. **Personnes mariées:** fiche familial
 - 10.2. **Salariés:** attestation de travail ou contrat de travail récent + trois dernières fiches de paie + ordre de mission + attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale + registre de commerce de l'employeur en arabe et en français
 - 10.3. **Commerçants:** registre de commerce en arabe et français + extrait de rôle + attestation de la mise à jour de la CASNOS + relevé bancaire des derniers six mois
 - 10.4. **Professions libérales:** décision d'installation/carte professionnelle + mise à jour de la CASNOS + relevé bancaire des six derniers mois
 - 10.5. **Agriculteurs:** attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + mise à jour de la CASNOS + relevé bancaire des six derniers mois
 - 10.6. **Retraités:** attestation de retraite
 - 10.7. **Etudiants:** certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatifs de la situation socioprofessionnelle des parents
10. **Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien:** carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demande